

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**de la séance du Conseil Communautaire**  
**du 28 février 2020**

**Date de convocation** : le 21 février 2020

**Présidence** : Monsieur Frédéric DELANNOY

**Secrétaire de séance** : Monsieur Georges DEVENOT

**Nombre de délégués en exercice le jour de la séance** : 47 titulaires – 10 suppléants

**Nombre de membres présents ou représentés** : 44

**Nombre de membres présents (30)** :

DENIS Jean-Claude, STIEVENARD Mirtille, GREVIN Gilles, LEROY Marie-Hélène, DEVENOT Georges, BRAY Laurence, PAKOSZ Alain, DUPILET Arlette, VERDRON Danielle, DELANNOY Frédéric, MOREAU Valérie, MICHALAK Denis, GOUY Éric, MARTINEZ Laurent, MALFIGAN Jocelyne, SECONDA Claude, DELABY Bernard, SAVARY Jean, COQUERELLE Jean-Luc, BESTIAN Edith, CIERZNIAK Bernard, PIERRACHE Joël, CORREAU Marie-Thérèse, DELECLUSE Marc, MARCINIAC Nancy, QUENNESSON Julien, TOSOLINI Christian, KHAROUBI Simone, HALLANT Dany, SIECZKAREK Jean-Michel.

**Membres absents ayant donné pouvoir (14)** :

HEMEZ Marc (à M. GREVIN), MEURDESOF Michel (à M. MICHALAK), BARTOSZEK Xavier (à Mme STIEVENARD), VITU Christian (à M. DENIS), D'ADDARIO Roméo (à M. GOUY), GAUTHIEZ Paulette (à M. DELABY), DAUTREMEPUICH Bruno (à M. DELANNOY), VANANDREWELT Rémy (à Mme. HALLANT), QUENNESSON J. Claude (à Mme. MARCINIAC), DURANT Marc (à Mme VERDRON), BLANQUET Michelle (à M. TOSOLINI), MORTUAIRE Marlène (à Mme. KHAROUBI), BOT Jean-Luc (à M. SIECZKAREK), BRICOUT Patrice (à M. SAVARY).

**Membres présents sans voix délibérative** : JONIAUX Pascal, FELEDZIAK Alain, BOURGHELLE Marie-Lise.

**Membres absents excusés** : DEVAUX Martine, LA SPINA Rosa, SARNA Gérard.

**DELIBERATIONS ADOPTEES**

**Adoption du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 05 décembre 2019.**

**01. Proposition de Motion contre la réduction des dessertes de TER de la gare de Somain**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver la motion d'opposition à la réduction des dessertes de TER de gare de Somain.

**02. Rapport sur l'égalité femmes-hommes 2019**

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication qui lui est faite du rapport sur l'égalité Femmes/Hommes

**03. Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable**

Le Conseil Communautaire a pris acte de la situation de la collectivité en matière de développement durable sur la base du rapport qui lui a été communiqué.

**04. Communication sur l'avancement du schéma de mutualisation**

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication qui lui a été faite du rapport sur la Mutualisation.

**05. Rapport annuel d'activités 2018 du SIAVED sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers**

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication qui lui a été faite du rapport annuel d'activités 2018 du SIAVED sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

- 4- Réfection du parking de l'Abbé desservant la Voie Verte plaine de Scarpe
- 5- Rénovation de la variante équestre de la Voie Verte plaine de Scarpe
- 6- Rénovation du sentier de l'Abbaye (PDIPR) sur sa partie forêt domaniale
- 7- Ingénierie du projet

Le coût global du projet est estimé à 88 500 € HT.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'autoriser la signature de la convention opérationnelle de revalorisation des équipements d'accueil du public en forêt domaniale de Marchiennes, entre la Communauté de Communes Pévèle Carembault, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et l'ONF et d'approuver la participation financière de Cœur d'Ostrevent de 25 000€ maximum

#### **14. Groupement de commandes : adhésion de la commune de Marchiennes au marché public relatif à la fourniture de peintures et de revêtement**

Considérant que par délibération en date du 14 juin 2017, le Conseil communautaire a autorisé la constitution d'un groupement de commandes relatif « à la fourniture de peintures et de revêtements ». Lors de sa réunion du Conseil municipal en date du 16 décembre 2019, la commune de Marchiennes souhaite adhérer au groupement de commandes sus visé.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de la commune de Marchiennes au groupement de commandes relatif « Fourniture de peintures et de revêtements ».

#### **15. Groupement de commandes : adhésion de la commune de Marchiennes au marché public relatif à la fourniture d'outillage**

Considérant que par délibération en date des 6 avril et 14 juin 2017, le Conseil communautaire a autorisé la constitution d'un groupement de commandes relatif « à la fourniture d'outillage ». Lors de sa réunion du Conseil municipal en date du 16 décembre 2019, la commune de Marchiennes souhaite adhérer au groupement de commandes sus visé.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de la commune de Marchiennes au groupement de commandes relatif « à la fourniture d'outillage ».

#### **16. Groupement de commandes : adhésion de la commune de Marchiennes au marché public relatif à la fourniture de quincaillerie et de produits divers**

Considérant que par délibération en date des 6 avril et 14 juin 2017, le Conseil communautaire a autorisé la constitution d'un groupement de commandes relatif à la « Fourniture de quincaillerie et de produits divers ».

Lors de sa réunion du Conseil municipal en date du 16 décembre 2019, la commune de Marchiennes souhaite adhérer au groupement de commandes sus visé.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de la commune de Marchiennes au groupement de commandes relatif « à la fourniture de quincaillerie et de produits divers ».

#### **17. Installation d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne usine à boulets de Somain**

Le site de l'ancienne à Boulets (ancienne propriété de Charbonnage de France, cédée à l'euro symbolique à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent), situé sur la ZA La Renaissance de Somain- Aniche, appartient au domaine privé de Cœur d'Ostrevent. Plusieurs sociétés ont manifesté auprès de Cœur d'Ostrevent leur intérêt pour installer sur ce site une centrale solaire photovoltaïque.

Parmi elles, la société QUADRAN, nous a manifesté son intérêt depuis 2018 pour développer un projet de centrale photovoltaïque. Filiale du Groupe TOTAL, cette société est un acteur majeur de la production d'électricité renouvelable en France. Début novembre 2019, Total Quadran détenait et exploitait 43 centrales solaires au sol totalisant 221 Mwc.

Sur le plan financier, la société QUADRAN propose à Cœur d'Ostrevent soit une location du terrain sur la base de 2 850 €/ha/an, soit le versement d'une partie de la totalité des loyers à la mise en service (640 000 €). Des retombées fiscales non négligeables sont également attendues pour Cœur d'Ostrevent via la Cotisation Foncière des Entreprises, la Taxe Foncière et l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER). Le montant prévisionnel annuel est estimé à 24 000 €. Pour la réalisation de ce projet, il est proposé la signature d'une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 3 à 5 ans. Dès la levée des conditions suspensives, un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans et reconductible, serait régularisé par acte authentique.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver le principe de la conclusion du dit bail emphytéotique avec la société QUADRAN.

#### **18. Validation des dossiers liés à l'aide directe aux commerçants, artisans et prestataires de services**

Deux nouveaux dossiers ont été examinés : la Brasserie artisanale du Pays minier et la pâtisserie de Valérie LEJOSNE.

## **06. Rapport d'orientations budgétaires 2020**

Le Conseil Communautaire a débattu des orientations budgétaires 2020. Après présentation du ROB, le Conseil Communautaire a procédé au débat sur les orientations budgétaires pour 2020. La décision a été adoptée à l'unanimité.

## **07. Constatation d'une créance en créance éteinte**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de constater la créance d'un montant de 447,43 € détenue par Cœur d'Ostrevent auprès de l'un de ses anciens salariés en créance éteinte (solde du titre n°251 émis en 2017 à l'encontre du redevable concerné).

## **08. Octroi d'une subvention à CLOVIS SPORT ORGANISATION « A travers les Hauts-de-France 2020 »**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'octroyer une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association CLOVIS Sport Organisation dans le cadre de la course cycliste « A travers les Hauts-de-France » qui se déroulera du 22 au 24 mai 2020 en trois étapes.

## **09. Signature de la convention de partenariat 2020-2022 avec le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe aval (SAGE Scarpe Aval)**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outil de planification instauré par la Loi sur l'eau de 1992, permet de créer un espace d'échanges et de concertation autour de la problématique de la gestion de l'eau au sein du bassin versant. La précédente convention de partenariat arrivant à terme à la fin de l'année 2019, il est proposé la signature d'une nouvelle convention pour la période 2020-2022.

Cette nouvelle convention a pour but de fixer les modalités de participation technique et financière du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent liées à la mise en œuvre et à la révision du SAGE Scarpe Aval. La participation financière maximale de Cœur d'Ostrevent s'élèvera donc à 8 500 euros pour l'année 2020.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver les termes de la convention fixant les modalités de partenariat technique et financier entre le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et la communauté de communes Cœur d'Ostrevent.

## **10. Signature des conventions entre la communauté de communes Cœur d'Ostrevent et les organisateurs des courses pédestres inscrites au Challenge Run'Ostrevent 2020**

Cœur d'Ostrevent a proposé de mettre en place un challenge regroupant les courses pédestres du territoire. Ce challenge, intitulé Run'Ostrevent, a pour objectif de mettre en valeur les courses pédestres et trails du territoire, de conseiller les organisateurs sur les parcours, la communication, la logistique dans le cadre du dispositif Eco-Evénement et Sports de Nature). Challenge Run'Ostrevent 2020 regroupe 8 courses et 2 épreuves bonus.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de valider le principe de la mise en œuvre du Challenge Run'Ostrevent 2020.

## **11. Adhésion de la CAPH au SMAHVSBE au titre de la compétence GEMAPI pour la commune de Wavrechain-sous-Denain**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la CAPH au Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE) au titre de la compétence GEMAPI pour la commune de Wavrechain-sous-Denain qui est pour partie sur le bassin versant du SMAHVSBE.

## **12. Modification Statutaire du « Syndicat Mixte Escaut et Affluents » (SyMEA)**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver la modification statutaire du Syndicat Mixte Escaut et Affluents. Le SyMEA est devenu propriétaire des locaux situés au 30 Avenue de Saint Amand 59300 Valenciennes. Au premier trimestre 2020, le siège administratif du SyMEA sera installé dans les nouveaux locaux.

## **13. Signature d'une convention opérationnelle de revalorisation des équipements d'accueil du public en forêt domaniale de Marchiennes, entre la Communauté de Communes Pévèle Carembault, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et l'ONF**

Le Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a signé le 30 juin 2019 et pour une durée de 5 ans une convention de partenariat relative à l'accueil du public, à la gouvernance, à l'aménagement et à l'entretien des équipements en Forêt Domaniale de Marchiennes, avec l'Office National des Forêts, et la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

La convention opérationnelle a pour objectif de déterminer les engagements et les responsabilités de chacun des signataires concernant le projet de revalorisation des équipements d'accueil du public en forêt domaniale de Marchiennes dont la durée est fixée sur le délais de réalisation des travaux.

Les travaux d'aménagement qui seront effectués sous maîtrise d'ouvrage de l'ONF sont les suivants :

- 1- Création d'une variante au sentier de la Croix ou Pile
- 2- Réhabilitation de la zone du kiosque, révision des contenus d'information et création d'un accès PMR
- 3- Remplacement de mobiliers bois

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes.

#### Aide à la Création

Entreprise	Statut	Activité	Siège social	Montant des investissements	Objet des investissements	Subvention
La Brasserie artisanale du Pays Minier	SARL	Brasserie artisanale	Masny	87 350 €	Matériel de production	5 000 €

#### Aide au Développement

Entreprise	Statut	Activité	Siège social	Montant des investissements	Objet des investissements	Subvention
Valérie LEJOSNE	EURL	Pâtisserie	Monchecourt	26 000 €	Aménagements/agencements/matériel de production	5 000 €

#### 19. Programmation politique de la ville 2020

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a signé, le 10 juillet 2015, son Contrat Unique d'Agglomération qui a permis d'instaurer un partenariat institutionnel sur les thématiques de la politique de la ville.

Dans le cadre de la programmation communautaire 2020, un programme de 22 actions a été validé lors du Comité de Pilotage du 22 janvier 2020 au titre du Contrat de Ville.

Les axes concernés sont :

Axe	Nombre	Coût total	Part CCCO	Autres Partenaires
Solidarité – Egalité des chances	3	211 545€	139 097€	72 448€
Emploi- Développement économique	4	432 500€	38 560€	393 940€
Mobilité – Emploi	1	45 484€	6 000€	39 484€
Cadre de vie – Tranquillité et sûreté publique	2	32 215€	12 145€	20 070€
Education – sport – jeunesse	3	59 665€	14 333€	45 332€
Participation des habitants – Citoyenneté	2	29 722€	6 344€	23 378€
Lutte contre les discriminations	1	24 846€	19 846€	5 000€
Santé	6	248 616€	62 004€	186 612€
<b>TOTAL</b>		<b>1 084 593€</b>	<b>298 329€</b>	<b>786 264€</b>

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de valider les actions inscrites à la programmation 2020 du Contrat de Ville.

#### 20. Pôle Métropolitain / Fonds régionaux PRADET - Soutien à l'opération « Somain - Réhabilitation de la Chapelle Sainte-Barbe en espace d'insertion sociale et professionnelle »

Le Pôle Métropolitain Artois-Douais permet aux EPCI le composant (6 EPCI, dont la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent) de bénéficier des fonds régionaux de la PRADET (Politique Régionale d'Aménagement des Territoires), sur la période 2016-2021.

L'opération « Somain - Réhabilitation de la Chapelle Sainte-Barbe en espace d'insertion sociale et professionnelle » s'inscrit dans l'axe stratégique n°3 et peut prétendre bénéficier, à ce titre, à un financement du Fonds d'Appui à l'Aménagement des Territoires.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de soutenir la réalisation de l'opération « Somain - Réhabilitation de la Chapelle Sainte-Barbe en espace d'insertion sociale et professionnelle », sous maîtrise d'ouvrage communale, au titre de la PRADET, et de l'accompagner en cohérence avec les objectifs et la stratégie de Cœur d'Ostrevent liés à l'aménagement, au développement et à l'équilibre du territoire communautaire.

#### 21. Pôle Métropolitain / Fonds régionaux PRADET - Soutien à l'opération « Pecquencourt - Réalisation d'une Maison France Services et de soutien juridique à la population »

Le Pôle Métropolitain Artois-Douais permet aux EPCI le composant (6 EPCI, dont la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent) de bénéficier des fonds régionaux de la PRADET (Politique Régionale d'Aménagement des

Territoires), sur la période 2016-2021.

L'opération « Pecquencourt - Réalisation d'une Maison France Services et de soutien juridique à la population » s'inscrit dans l'axe stratégique n°2 et peut prétendre bénéficier, à ce titre, à un financement du Fonds d'Appui à l'Aménagement des Territoires.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de soutenir la réalisation de l'opération « Pecquencourt - Réalisation d'une Maison France Services et de soutien juridique à la population », sous maîtrise d'ouvrage communale, au titre de la PRADET et de l'accompagner en cohérence avec les objectifs et la stratégie de Cœur d'Ostrevent liés à l'aménagement, au développement et à l'équilibre du territoire communautaire.

## **22. Pôle Métropolitain / Fonds régionaux PRADET - Soutien à l'opération « Pecquencourt (cité Barrois) - ERBM - Rénovation du cadre urbain »**

Le Pôle Métropolitain Artois-Douais permet aux EPCI le composant (6 EPCI, dont la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent) de bénéficier des fonds régionaux de la PRADET (Politique Régionale d'Aménagement des Territoires), sur la période 2016-2021.

L'opération « Pecquencourt (cité Barrois) - ERBM - Rénovation du cadre urbain » s'inscrit dans l'axe stratégique n°2 et peut prétendre bénéficier, à ce titre, à un financement du Fonds d'Appui à l'Aménagement des Territoires.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de soutenir la réalisation de l'opération « Pecquencourt (cité Barrois) - ERBM - Rénovation du cadre urbain », sous maîtrise d'ouvrage communale, au titre de la PRADET, et de l'accompagner en cohérence avec les objectifs et la stratégie de Cœur d'Ostrevent liés à l'aménagement, au développement et à l'équilibre du territoire communautaire.

## **23. Pôle Métropolitain / Fonds régionaux PRADET - Soutien à l'opération « Masny - Réhabilitation et reconversion de l'ancien collège en centre administratif, social et culturel »**

Le Pôle Métropolitain Artois-Douais permet aux EPCI le composant (6 EPCI, dont la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent) de bénéficier des fonds régionaux de la PRADET (Politique Régionale d'Aménagement des Territoires), sur la période 2016-2021.

L'opération « Masny - Réhabilitation et reconversion de l'ancien collège en centre administratif, social et culturel » s'inscrit dans l'axe stratégique n°3 et peut prétendre bénéficier, à ce titre, à un financement du Fonds d'Appui à l'Aménagement des Territoires.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de soutenir la réalisation de l'opération « Masny - Réhabilitation et reconversion de l'ancien collège en centre administratif, social et culturel », sous maîtrise d'ouvrage communale, au titre de la PRADET, et de l'accompagner en cohérence avec les objectifs et la stratégie de Cœur d'Ostrevent liés à l'aménagement, au développement et à l'équilibre du territoire communautaire.

## **24. Pôle Métropolitain / Fonds régionaux PRADET - Soutien à l'opération « Hornaing - Aménagement d'un pôle culturel »**

Le Pôle Métropolitain Artois-Douais permet aux EPCI le composant (6 EPCI, dont la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent) de bénéficier des fonds régionaux de la PRADET (Politique Régionale d'Aménagement des Territoires), sur la période 2016-2021.

L'opération « Hornaing - Aménagement d'un pôle culturel » s'inscrit dans l'axe stratégique n°2 et peut prétendre bénéficier, à ce titre, à un financement du Fonds d'Appui à l'Aménagement des Territoires.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de soutenir la réalisation de l'opération « Hornaing - Aménagement d'un pôle culturel », sous maîtrise d'ouvrage communale, au titre de la PRADET, et de l'accompagner en cohérence avec les objectifs et la stratégie de Cœur d'Ostrevent liés à l'aménagement, au développement et à l'équilibre du territoire communautaire.

## **25. Pôle Métropolitain / Fonds régionaux PRADET - Soutien à l'opération « Hornaing (cité Heurteau) - ERBM - Aménagement des espaces publics »**

Le Pôle Métropolitain Artois-Douais permet aux EPCI le composant (6 EPCI, dont la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent) de bénéficier des fonds régionaux de la PRADET (Politique Régionale d'Aménagement des Territoires), sur la période 2016-2021.

L'opération « Hornaing (cité Heurteau) - ERBM - Aménagement des espaces publics » s'inscrit dans l'axe stratégique n°2 et peut prétendre bénéficier, à ce titre, à un financement du Fonds d'Appui à l'Aménagement des Territoires.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de soutenir la réalisation de l'opération « Hornaing (cité Heurteau) - ERBM - Aménagement des espaces publics », sous maîtrise d'ouvrage communale, au titre de la PRADET, et de l'accompagner en cohérence avec les objectifs et la stratégie de Cœur d'Ostrevent liés à l'aménagement, au développement et à l'équilibre du territoire communautaire.

## 26. Proposition d'adhésion à l'association « réseau Carel »

Le Réseau Carel est un réseau de Coopération pour l'Accès aux Ressources Numériques en bibliothèques. Le réseau Carel a quatre principales fonctions en vue d'aider les bibliothèques membres à améliorer leur offre numérique. L'adhésion est de 50 euros par an.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver l'adhésion à l'association RESEAU CAREL pour ce qui concerne les ressources numériques constituées par Cœur d'Ostrevent dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques.

Fait à Lewarde, le

04 MARS 2020

Le Président,

Frédéric DELANNOY

